



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Le Président du conseil départemental
de Tarn-et-Garonne,

AD. n° 2021/244

EHPAD du Centre Hospitalier des deux Rives à VALENCE D'AGEN

TARIFICATION DE L'EXERCICE 2021

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu les arrêtés AD n° 2021- 41 du 6 janvier 2021 et AD n° 2021- 40 du 6 janvier 2021 fixant respectivement le taux de revalorisation applicable en 2021 sur le montant des produits reductibles afférents à la dépendance et la valeur du point GIR (groupe iso-ressources) départemental pour 2021 ;

Vu les propositions budgétaires présentées par Monsieur le directeur de l' EHPAD du Centre Hospitalier des deux Rives ;

Vu les échanges intervenus entre le pôle solidarités humaines et la direction de l'EHPAD du Centre Hospitalier des deux Rives ;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de M. le directeur général des services du département ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le prix de journée moyen de l' EHPAD du Centre Hospitalier des deux Rives à VALENCE d' AGEN pour la section hébergement est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Tarifs Hébergement

Type de prestation	Montant du Prix de journée moyen T.T.C.
	en € pour l'année 2021
Hébergement	55,49 €
Résidents âgés de moins de 60 ans	73,24 €

ARTICLE 2 :

Pour les différents sites de l'établissement, les **prix de journée « hébergement » applicables** à l'E.H.P.A.D. du Centre Hospitalier des deux rives sont fixés comme suit pour l'année 2021 :

Hébergement :

- **Site de Valence d'Agen :**
 - ♦ **Résidence Vergnes**
Tarif Chambre simple (hébergement permanent et temporaire): **53,51 €**
Tarif Chambre double (hébergement permanent et temporaire): **50,02 €**
 - ♦ **Résidence Aloïs :** **58,49 €**
- **Site de Lamagistère - Résidence Les Lilas Blancs :** **58,49 €**

Résidents âgés de - de 60 ans : **73,24 €**

ARTICLE 3 :

Le **montant du forfait global dépendance**, servant de base de calcul des tarifs « dépendance », s'établit à **933 100,00 €** pour l'année 2021.

Les tarifs « dépendance » applicables à l' EHPAD du Centre Hospitalier des deux Rives à VALENCE D'AGEN sont fixés comme suit pour l'année 2021 :

Tarifs dépendance EHPAD

GIR 1/2	19,51 €
GIR 3/4	12,38 €
GIR 5/6	5,25 €

ARTICLE 4 :

Le montant du forfait global dépendance à la charge du département de tarn-et-garonne (après soustraction des participations et des tarifs journaliers) s'établit à :
482 691,56 € pour l'année 2021.

Le montant de la quote-part mensuelle à verser par douzième s'établit à **40 224,30 €.**

ARTICLE 5 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

ARTICLE 6 :

Le directeur général des services du département, le directeur général adjoint chargé du pôle solidarités humaines et le directeur de l' EHPAD du Centre Hospitalier des deux Rives sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de tarn-et-garonne.

Montauban, le **09 FEV. 2021**

Le Président,



Christian ASTRUC